

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES : GARANTIES ET DOMMAGES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA432	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	648,00 €

LIEUX ET DATES :

Nous consulter

OBJECTIFS

- Identifier les installations électriques garanties au contrat
- Déterminer les dommages sur une installation électrique
- Apprécier et estimer les dommages sur une installation électrique

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations
ici >>](#)**

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Le formateur alterne les apports techniques et méthodologiques pour permettre l'analyse du sinistre lié aux installations électriques et l'acquisition d'une méthodologie de règlement de sinistres. Les participants réalisent des cas pratiques.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Identification des installations électriques garanties au contrat

1. Point et rappel sur le principe de l'électricité (HB/BT, Triphasé/monophasé)

2. Distribution électrique dans un logement

a) Différentes normes

b) Point de livraison

c) Point et rappel : une installation électrique privative en habitation

B. Les dommages sur une installation électrique

1. Quel type de dommages : foudre, incendie, dégât des eaux, vandalisme et autres garanties

2. Cas pratiques et recours d'expérience : focus sur l'appréciation et estimation des dommages

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**

- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**

- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation

Inspecteurs régleurs de sinistres

Gestionnaires sinistres

Intermédiaires d'assurance

Chargés de clientèle

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.

- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

648,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/12/2024 à 09:25